



## Réunion de quartier du Rouge Cloître - Commune de La Hulpe 18 juin 2018

### Présents :

Bourgmestre : Monsieur Dister

Echevins : Madame Fransen, Madame Hinderyckx, Monsieur Lefebvre, Monsieur Caby,  
Monsieur Vandenbrande

---

Le Bourgmestre remercie l'assemblée pour sa présence à la réunion de quartier et entame la présentation par l'ordre du jour. Le premier point traitera des travaux à venir dans le quartier. Ensuite, il sera question des projets importants dans la commune pour finir par l'agenda et les questions des riverains.

### Travaux rue du Rouge Cloître :

Les travaux dans la Rue du Rouge Cloître seront réalisés dans le cadre du PIC. Le cahier de charges a été approuvé au conseil communal du 4 juin et à ce jour, la commune est en attente du retour de la RW.

Les travaux consistent en l'aménagement des trottoirs, trois traversées pour piétons et quatre dévoiements. Le plan est consultable au service travaux.

Des travaux au niveau de l'éclairage sont également prévus par le gestionnaire de réseau ORES. Ces travaux devraient être terminés en 2019 et apporteront un gain d'énergie de 70% par rapport à la situation actuelle.

Un riverain pose la question de savoir pourquoi l'ensemble des luminaires du quartier ne sont pas remplacés en même temps. M. Vandenbrande, échevin des travaux, explique que, seules quelques rues seront concernées : Acacias, Chant d'oiseaux, Aubépines, Néfliers, Fontaine des Ducs, Pré Quinze, Queue du Pigeon, Chemin de Hoeilaart (partie piétonne), Drève des Lilas (en partie + partie piétonne), Bleuets.

Ores n'intervient pas de façon généralisée mais uniquement quand il y a un problème. Dans le contrat de gestion avec Ores, il est spécifié qu'à terme tout sera changé.

### Travaux de réfection avenue de la Reine/ Clos des Pommiers :

Fin août/début septembre sera entamé le raclage, asphaltage de l'avenue de la Reine.

Un riverain interpelle le collège au sujet des problèmes dus à la mauvaise coordination des impétrants. L'échevin des travaux, M. Vandenbrande rappelle que la loi oblige chaque société à refermer le trottoir après chaque intervention et que, dès lors, on déplore plusieurs ouvertures consécutives aux mêmes endroits. Il y a bien une réunion de coordination prévue avant chaque chantier mais les sociétés adaptent leur planning par la suite sans concertation. M. Vandenbrande rappelle que les services communaux sont joignables pour signaler tout problème. Et que chaque impétrant est tenu de prévenir de toute intervention. Une remarque est formulée concernant la mise à jour du site internet. Le collège prend note et s'engage à faire le suivi.

Un riverain demande également à ce qu'il y ait des contrôles sur chantier notamment des engins de chantier qui empruntent parfois les sens uniques. Le Bourgmestre, M. Dister donne quelques explications quant à la réforme des polices qui a pour conséquences d'avoir moins de policiers de terrain, dans nos rues et plus de tâches administratives. Le bourgmestre fait partie d'un collège de police et c'est le chef de corps qui donnent les instructions désormais.

### Travaux RER :

Le Bourgmestre annonce la réouverture du chantier de la ligne 161 par la pose de catainers et de portiques. Ces travaux feront l'objet de toutes-boîtes d'Infrabel pour avertir les riverains.

Un riverain pose la question de savoir pourquoi Infrabel place un ascenseur au lieu de rampes comme auparavant. M. Dister répond qu'avec les travaux d'élargissement à quatre voies, il n'y a plus la place pour des rampes ce qui isole du centre le quartier situé de l'autre côté des lignes de chemin de fer ! La fin des travaux est annoncée pour 2024.

Le parking de la gare est actuellement occupé à un tiers. Une convention est en cours d'approbation avec B-parking pour pouvoir faire bénéficier notamment les PME d'emplacements.

Un riverain signale que le parking est mal éclairé. L'administration prendra contact avec Bparking.

Un riverain fait part des problèmes de stationnement à la Drève des Lilas. Le dossier est passé au dernier conseil. La section « Intervention » de la police a verbalisé en application du code de la route alors que le parking était toléré jusqu'ici. M. Dister signale que le collège ne peut annuler un PV dressé par la police mais qu'il existe une possibilité de recours auprès de l'agent sanctionnateur qui dépend de la Province. Néanmoins, le collège demandera à la police de placer des avertissements avant de verbaliser.

Un riverain demande pourquoi il est nécessaire de passer par un règlement complémentaire alors qu'à la rue de l'Étang, le stationnement sur le trottoir a été d'application sans passer par le conseil. M. Dister signale que cet aménagement est provisoire durant une période test car la rue sera bientôt en travaux. Ce qui n'est pas le cas de la Drève des Lilas.

Les riverains demandent également à ce qu'il y ait des aménagements dans le quartier pour ralentir la vitesse : placer un ralentisseur rue Pierre Van Dijck, rajouter 4 ou 5 dévoiements, faire des rappels au sol « Zone 30 km/h », placer des panneaux « Les enfants jouent »,...

#### Poste et Maison Brunelle :

L'offre d'achat pour le bâtiment de la poste a été soumise à Bpost. La commune ne possède aucun terrain donc il est nécessaire de saisir les opportunités comme celle-là. Un bureau de poste restera dans la commune.

Le projet mixte accueillera des habitations, une salle polyvalente, un parking sur deux niveaux, etc.

Un riverain demande si c'est une bonne idée de construire un parking en face d'une école. Le Bourgmestre entend mettre en place une zone semi-piétonne devant la Poste, limitée à 20 km/h où les piétons et les cyclistes auront la priorité.

Un riverain rappelle qu'il avait été question de construire/réhabiliter une salle des fêtes. M. Dister signale que la Province envisage de céder le bâtiment de l'école horticole à la commune.

#### Projet de la place communale :

Le projet de la commune a été retenu par la RW. La population sera consultée lors de la smart day le 24 juin et sur la plateforme citoyenne.

#### Projet des Anciennes papeteries :

M. Dister rappelle qu'à ce jour, il n'y a aucun projet qui a été introduit par l'entrepreneur. Un permis a été délivré pour réaménager les bâtiments à front de rue. Un autre permis a été délivré quant à la dépollution du site et pour détruire les constructions arrière. Le plan de secteur doit être revu pour transformer le site de bureaux en logements.

M. Dister insiste sur le fait de diversifier le logement notamment pour avoir une offre pour les jeunes ménages et les personnes âgées.

## Questions :

- Quant est-il de l'ancien restaurant « Le resto des Indes ». C'est une propriété privée et aucun projet n'a encore été introduit.
- En ce qui concerne le projet Kodak, le propriétaire a introduit un permis en mai dernier et il a été refusé par le collège. une présentation publique a eu lieu la semaine dernière.
- Le projet de construction Chemin Long est un projet communal et les riverains ont été en recours car il manquait une étude d'incidence. Le projet est de construire 15 maisons pour des jeunes La Hulpois.
- Un réglage quant à l'intensité des lumières Led au Pré Quinze sera demandé.
- Il est demandé que l'éco-conseillère passe dans le quartier pour sensibiliser à l'entretien des jardins et trottoirs.
- La question de la limite de hauteur de clôture est posés (bâche de 2m) - l'éco-conseillère se rendra sur place.
- Didier Vandenbrande passera sur place pour les containers d'Infrabel Croix de Lorraine
- Une riveraine demande des informations concernant la législation quant à l'utilisation des drones.
- Didier Vandenbrande se rendra sur place pour le trottoir traversant au niveau de l'ONE.
- Il est demandé de remettre le panneau « STOP » au parking de l'ONE.
- Il est demandé d'inverser la priorité au pont. A voir au niveau de la mobilité.
- Sensibiliser aux risques des démarcheurs ambulants.
- Voir Drève des Lilas - trous dans la voirie et chaussée effondrée au niveau du n°29
- Eclairage avenue de la Reine - mettre les fils électriques en sous-terrain
- Antenne GSM - permis accordé par le fonctionnaire délégué. Le collège a introduit un recours et la procédure est en cours.
- Fond du Diable - fils électriques à hauteur d'homme, danger !
- Bakenbos - projet à l'arrêt (ZACC de 17 hectares)
- Déjections chevaux - écrire aux propriétaires pour sensibiliser au ramassage.